

RÉPONSE

(124)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 28 février 1883 :—
pour un état faisant connaître la dépense faite pendant chaque mois de la présente année pour dépêches télégraphiques débitées au compte de divers travaux dans le département des travaux publics, et le montant débité au compte de chacun des travaux; aussi, un état semblable pour la période comprise entre novembre 1881, et juin 1882, inclusivement.

Par ordre,

HECTOR L. LANGEVIN,

Secrétaire d'Etat intérieur.

Secrétariat d'Etat,

9 mai 1883.